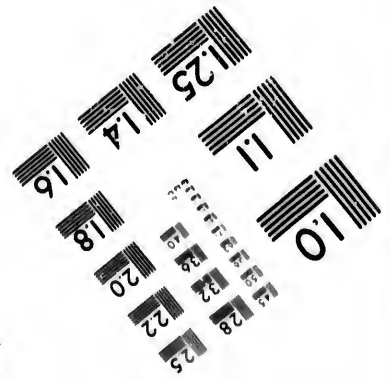
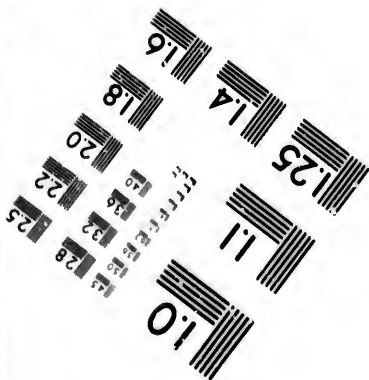
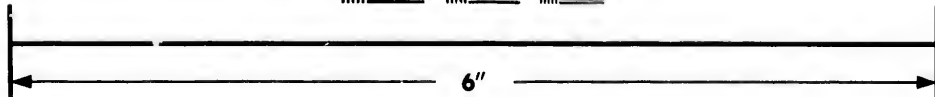
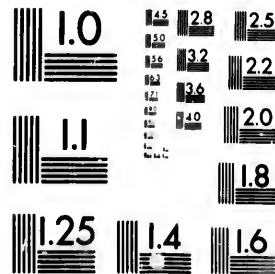


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1987**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

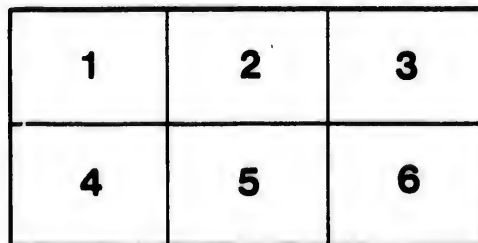
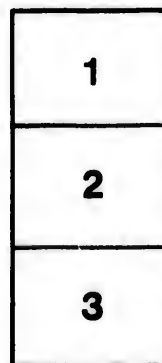
McLennan Library  
McGill University  
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

McLennan Library  
McGill University  
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

etails  
du  
odifier  
une  
image

rrata  
to

peure,  
h à

Not in TPL

Not in C.A.

Not in G.

Not in L.

**SOCIETE ECCLESIASTIQUE**

**DE**

**ST. JEAN L'EVANGELISTE.**

S

F  
ope

**DEBARTZCH**

**DES REGLES**

DE LA

**SOCIETE ECCLESIASTIQUE**

DE

**ST. JEAN L'EVANGELISTE.**

---

Filioli mei, non diligamus verbo, neque linguâ, sed  
opere et veritate. St. Jean. I. ep. III. 18.

---

***Village Debartzch.***

.....  
**1834.**

L  
P  
le  
c  
s  
d  
q  
p  
a  
e  
q  
le  
C  
a  
S  
fo  
d  
M  
H  
à  
d  
u  
p  
le  
à  
a  
E  
E  
M



**PRECIS HISTORIQUE**

DE L'ETABLISSEMENT DE LA SOCIETE

ECCLESIASTIQUE DU DISTRICT DE MONTREAL.

**D**EPUIS quelques années l'on entendait des personnes exprimer le desir qu'il se formât dans le District de Montréal une Association Ecclésiastique qui pût fournir à ses membres un secours suffisant dans le cas d'infirmité, de maladie ou de vieillesse. L'on semblait désirer aussi que cette Association fût à peu près dans le plan de celle de St. Michel de Québec ; mais avec des différences dans les règles. Ce desir étant assez général dans le District de Montréal qui ne peut communiquer que difficilement avec les autres Districts, et qui renferme d'ailleurs un Clergé assez nombreux pour former seul une association de ce genre, plusieurs des Prêtres de St. Hyacinthe et des Paroisses circonvoisines formèrent le projet de travailler à la formation d'une telle Société. En conséquence il y eut en Mai 1833 une assemblée Ecclésiastique à St. Hyacinthe, dans laquelle on passa des résolutions à cette fin, et où l'on proposa un premier projet d'association. L'assemblée s'y ajourna alors à une nouvelle réunion qui devait avoir lieu au presbytère, de St. Damase en juin, même année ; les Prêtres qui s'y trouvèrent se décidèrent à former une *Société Ecclésiastique*, que l'on appellerait *Société Ecclésiastique du district de Montréal*, sous l'invocation de St. Jean l'Evangéliste, pour subvenir aux nécessités de ses membres. Ils nommèrent un comité pour rédiger les règles de cette nouvellesociété, et chargèrent Mr.

Ed. Crevier curé de St. Hyacinthe de convoquer une assemblée générale des Prêtres du District, qui se tint le 16 juillet 1833, au presbytère de St. Joseph de Chambly, chez Messire Migneault, Curé du lieu.

Cette assemblée fut nombreuse : on y prit en considération les règles de la nouvelle Association qui furent toutes agréées, à quelques modifications près. On pria alors M. Ed Crevier de vouloir bien agir comme agent de la Société jusqu'à la formation complète de son administration.

L'assemblée se termina alors, et ceux qui désirèrent former partie de la Société, souscrivirent à ces règles.

La personne chargée de former l'administration de la nouvelle Société, voyant que plusieurs Prêtres, qui n'avaient pu assister à l'assemblée générale, désiraient des amendemens aux règles générales de la Société, et voyant que le nombre des associés augmentait rapidement, crut qu'il devenait nécessaire d'appeler tous les membres de la Société à une assemblée générale, afin qu'ils prissent en considération chacune des règles et qu'ils les modifiassent de manière à les rendre conformes aux désirs d'un plus grand nombre. Dans ces circonstances M. l'Agent convoqua par une circulaire du 3 Juillet 1834 une assemblée générale qui se tint au presbytère de Ste. Marguerite de Blairindie, et qui fixa les règles telles que suit.

[1]

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

**DU**

***DISTRICT DE MONTREAL***

**SOUS**

L'INVOCATION DE ST. JEAN L'EVANGELISTE,

*pour*

SUBVENIR AUX NECESSITES DE SES MEMBRES.

**PATRON**

LE PREMIER DIGNITAIRE ECCLÉSIASTIQUE

*RÉSIDENT DANS LE*

DISTRICT DE MONTRÉAL.



Règles fondamentales de la Société tellesque  
révisées et amendées dans une Assemblée  
Générale de ses Membres, tenue au  
Presbytère de Ste. Marguerite, le  
6 Août 1834.

*Fin de la* ART : 1e. La fin de la Société est de former  
*Société.* un Capital suffisant pour subvenir aux besoins de

ses membres nécessaires. La Société agréera néanmoins que l'assemblée annuelle alloue aussi certaines sommes à d'autres prêtres en besoin.

*Aggrégation.* ART : 2e. Tout Prêtre approuvé du Diocèse pourra devenir membre de la Société en se conformant à ses règles.

*Taux de la Contribution.* ART : 3e. Le montant de la contribution annuelle pour chacun des associés, sera jusqu'à nouvelle disposition, de £2 - 10 - 0 pour MM. les Hauts-Dignitaires Ecclésiastiques, et MM. les Curés, et de £1 - 0 - 0 pour MM. les Missionnaires, Vicaires, Chapelains, Directeurs, Professeurs, Procureurs de Collège Prêtres ; et chacun des associés remettra le montant de sa contribution entre les mains du trésorier de

la Société, le 1er. d'Août de chaque année. (Le premier paiement daté du 1er. d'Août 1834.)  
 Chaque associé, lorsqu'il aura appris la mort d'un des membres de la Société dira une messe basse pour le repos de son âme.

*Adminis-  
 tration.* ART : 4e. Les affaires de la Société se régleront dans des assemblées générales, qui se tiendront ordinairement le 1er. mercredi d'Août de chaque année. Les Membres Distinctifs de la Société seront le patron, un Agent principal, un vice-Agent, un Trésorier, un vice-Trésorier, un Secrétaire, un vice-Secrétaire. Ces six derniers membres (officiers) de la Société seront élus tous les trois ans.

*Patron.* ART : 5e. La Société choisit pour son Patron le premier dignitaire Eclésiastique résidant dans le District de Montréal et elle le prie de vouloir bien lui accorder l'honneur de son patronage.

Le Patron sera membre honoraire de la Société. Il aura la préséance dans les assemblées, il pourra connaître de toutes les affaires de la Société, et aura droit de suffrage dans les délibérations.

*Agents.* ART : 6c. L'Agent principal de la Société convoquera les assemblées extraordinaires et assignera le lieu des assemblées annuelles de la Société par une circulaire adressée à tous les membres ; il signera les procédés de la Société, qui seront entrés par le Secrétaire dans le livre des délibérations, ainsi que les autres papiers de la Société, qui deviendront authentiques par la signature de l'Agent-Principal. Il sera chargé de faire exécuter les règles de la Société. L'Agent-Principal, dans les cas extraordinaires, est autorisé, de l'avis du vice-Agent et du Secrétaire, mais sous leur responsabilité, de tirer sur le trésorier, ce qui sera purement nécessaire pour les besoins de ceux des membres de la Société, qui se trouveraient infirmes, et nécessiteux durant le cours de l'année. Le Vice-Agent suppléera à l'Agent principal, quand il en sera besoin.

[II]

*Trésoriers.* **ART : 7e.** Le Trésorier principal recevra la contribution des associés, il sera obligé de tenir un livre de recette et de dépense de tous les argents qu'il aura reçus ou qu'il aura eu ordre de la part de l'Agent de déboursier pour les besoins de la société. Il sera chargé de demander aux Associés le montant de leur contribution, lorsqu'ils seront en retard de plus d'une année. Il recevra leurs réponses, qu'il pourra au besoin mettre devant l'assemblée. Le Vice-Trésorier aidera ou remplacera le Trésorier principal, lorsqu'il deviendra nécessaire.

*Secrétaires.* **ART : 8e.** Le Secrétaire principal tiendra les livres de la Société et y fera l'entrée de toutes les résolutions et autres pièces qui concerneront les affaires de la Société. Il préparera les papiers nécessaires pour la convocation des assemblées et pour les différentes informations à donner aux membres de la Société. En toutes ces charges le Vice-Secrétaire l'assistera ou le remplacera au besoin.

**Art. 9.** Les demandes pour secours pécuniaires seront faites à la Société par écrit et transmises à l'Agent principal qui les mettra devant l'assemblée.

**OFFICIERS ELUS**

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 6 AOUT 1834.

MM. **ED. CREVIER** Agent Général  
**Jos. MARCOUX** Vice-Agent  
**J. B. BEDARD** Trésorier  
**Jos. CREVIER** Vice-Trésorier  
**J. C. PRINCE** Secrétaire  
**TH. DUROCHER** Vice-Secrétaire.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,  
 SUIVANT L'ANNÉE DE LEUR AGGREGATION.

1833.	Ls. Marcoux.
Pierre M. Migneault,	J. M. Madrand,
Jos. Marcoux,	L. M. Quintal,
Ed. Crevier,	Etienne Lavoie,
Jacques Odelin,	N. C. Plinguet,
Th. Durocher,	Hect. Drolet,
Jos. Crevier,	L. O. Deligny.
J. C. Prince,	Th. Brassard,
Eus. Durocher,	Louis F. L'heureux,
P. Lafrance,	Ls. Nau,
C. Aubry,	Dam. Ricard,
F. X. Leclerc,	Bel. Ricard,
H. Tetrau,	L. Barth. Brion,
H. L. Girouard,	M. Moriz.
G. Arsenault,	1834.
J. B. Bedard,	J. S. Raymond,
J. B. Bélanger,	J. Z. Carron,
Léon Vinet,	Jos. M. Bélanger,
Etienne Birs,	Prt. Brunet,
Pierre Menard,	P. J. Delamothe,
Ant. Fisette,	A. C. Durocher,
F. X. Marcoux,	God. Marchesseau.



